

Séance
ordinaire du
16 novembre
2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^e) JOUR DU
MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.11.527

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.11.528

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2020.
4. Approbation de la programmation des travaux version 2 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

5. Ratification d'embauche pour le service des loisirs.
6. Attribution de permanence à monsieur Jonathan Thériault au poste d'opérateur de réseau.
7. Autorisation d'affichage d'un poste de secrétaire au service des loisirs.
8. Autorisation d'achat de formation à la firme Contrôles AC.

LOISIRS

9. Autorisation d'achat d'un coupe bordure électrique pour l'Amphithéâtre.
10. Autorisation d'engagement financier pour les activités de Noël.
11. Autorisation de signature du bail locatif entre la Ville de Mont-Joli et la Corporation du Stade du centenaire.

TRAVAUX PUBLICS

12. Adjudication d'un contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2021.
13. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes de fleurs et de végétaux pour l'année 2021.
14. Autorisation de mandat à la firme Topocom Technologie - Asselin et Asselin.
15. Autorisation de mandat d'accompagnement à la firme Stantec pour des projets municipaux.

URBANISME

16. Ratification de mandat au Groupement forestier Métis-Neigette.
17. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 470, avenue du Sanatorium.
18. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1717, des Cèdres.
19. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 120, avenue Pierre-Normand.
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions.
22. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

20.11.529 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose les états comparatifs sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2020;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2020.

20.11.530 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION 2 DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que :

- La Ville s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation des travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La Ville de Mont-Joli s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Mont-Joli s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La Ville de Mont-Joli atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.11.531

RATIFICATION D’EMBAUCHE POUR LE SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l’unanimité que le conseil ratifie l’embauche de monsieur Rémi Sénéchal, pour un poste temporaire aux services des loisirs. Monsieur Sénéchal est entré en poste le 4 novembre 2020 et aura le statut d’employé en probation. Monsieur Sénéchal bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

20.11.532

ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR JONATHAN THÉRIAULT AU POSTE D’OPÉRATEUR DE RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thériault a obtenu le poste d’opérateur de réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Thériault est à toute fin terminée et que son supérieur, monsieur Yvan Bond, superviseur immobilisations et infrastructures, ainsi que la directrice des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier recommandent l’attribution de la permanence de monsieur Thériault compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité d’accorder la permanence à monsieur Jonathan Thériault à titre d’opérateur réseau.

20.11.533

AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Bossé partira à la retraite le 29 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce poste sera à pourvoir;

- Les Pétroles BSL (Sonic) 170 676.94 \$ taxes incluses
- Harnois Énergies 172 804.32 \$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder à Les Pétroles BSL (Sonic) le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2021, et ce, pour un montant total de 170 676.94 \$ incluant les taxes.

20.11.539 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2021

Item retiré.

20.11.540 AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME TOPOCOM TECHNOLOGIE - ASSELIN ET ASSELIN

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à la firme Topocom Technologie - Asselin et Asselin pour effectuer des relevés d'arpentage, et ce, au montant de 6 500\$ plus les taxes.

20.11.541 AUTORISATION DE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA FIRME STANTEC POUR DES PROJETS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat d'accompagnement à la firme Stantec pour des projets municipaux, et ce, au coût de 7 000\$ plus les taxes.

URBANISME

20.11.542 RATIFICATION DE MANDAT AU GROUPEMENT FORESTIER MÉTIS-NEIGETTE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie le mandat d'aménagement forestier pour le parc industriel Pierre-de-Bané, et ce, au coût d'environ 976\$ plus les taxes comprenant le plan d'aménagement, la préparation du terrain et le reboisement.

20.11.543 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 470, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Beaulieu a déposé une demande de dérogation mineure afin d'agrandir son garage isolé de 4,57 m x 4,88 m portant la superficie du garage à 120 mètres carrés au lieu des 65 mètres carrés autorisés au règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la distance entre le garage et la résidence ne permet pas un agrandissement sur le long de celui-ci;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Beaulieu.

20.11.544
Alain

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LE 1717, DES CÈDRES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Desrosiers a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un garage de 72 mètres carrés ayant une porte de 3.05 mètres de hauteur au lieu des 65 mètres carrés autorisés au règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale d'une porte de garage est de 2,75 mètres comme prescrit par le règlement 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Desrosiers.

20.11.545

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LE 120, AVENUE PIERRE-NORMAND**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jimmy Fiola a déposé une demande de dérogation mineure pour le CISSS du Bas-Saint-Laurent afin de construire une clôture de 2,43 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale pour une clôture est de 2 mètres comme prescrit par le règlement 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

20.11.546

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

20.11.547

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Hélène Gendron qui représente sa mère mentionne que celle-ci a une problématique d'un érable de son voisin qui est très gros et très haut dont les branches empiètent sur leur terrain et cause des problématiques à leur toiture en plus de l'aspect dangerosité.

Monsieur Soucy répond que malheureusement, il s'agit d'une problématique entre voisin et que c'est le code civil du Québec qui doit s'appliquer.

20.11.548

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière